ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

paiement

Question écrite n° 37900

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'obligation faites aux entreprises de payer leurs déclarations sociales et le paiement de leurs cotisations et contributions exclusivement par internet. En effet, de nombreux dirigeants âgés, toujours en activité, ne possèdent pas les outils informatiques permettant le respect à cette obligation légale. Ils sont donc condamnés en vertu de l'article 1738 du code général des impôts à payer une amende pour défaut de télé déclaration ou de télé règlement. Cette amende apparaît infondée et injuste. Elle souhaiterait donc son sentiment sur cette question.

Données clés

Auteur : Mme Virginie Duby-Muller
Circonscription : Haute-Savoie (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 37900
Rubrique : Entreprises
Ministère interrogé : Économie et finances
Ministère attributaire : Économie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 24 septembre 2013, page 9855
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)